CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal relatif à la seizième séance du Conseil municipal du mardi 8 octobre 2013 à 20H30

Sont présents:	M.	FABBI	Daniel, Maire
	Mme	DUPASQUIER	Catherine, Conseillère administrative
	M.	BEAUVERD	Marcel, Conseiller administratif
Conseil municipal:	M.	ANKLIN	Dominique
	M.	BASCHY	Marc-André
	Mme	CARRILLO-GRAF	Valérie
	M.	CARTIER	Jean-Jacques
	Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	M.	GOBERT	Rémy
	Mme	HURNY	Anne-Catherine
	Mlle	LUYET	Aurélie
	M.	MALACRIDA	Fabrice
	M.	PAIS	Marco
	M.	PETITE	Raphaël
	M.	RÜEGSEGGER	Gérald, Président
	Mme	SCHIAVO ABEL	Delphine
	Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	M.	TASCHINI	Bernard
	M.	VIRET	Jean-Daniel, Vice-Président
Secrétaire du cm :	M.	MATTI	Aurélien
Procès-verbaliste du cm :	Mme	DJILANI	Nawel
Excusés :	M.	FOGARASI-SZABO	Bernard
	Mme	GATTI	Sonia
	Mme	GARCIA-GILL	Isabel

Séance ouverte à: 20H31
Séance levée à : 23H21

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 4 juin 2013,

2. Communications du bureau,

3. Communications de la Mairie,

4. Présentation par le Groupe du Développement Durable de l'évaluation Boussole 21 pour le bâtiment parascolaire,

5. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,

6. Présentation du budget 2014,

7. Délibération relative à la création de servitudes de superficie, de servitudes de canalisations souterraines, sises route de Lausanne sur la parcelle no 1769 (Port Saladin) de la commune de Bellevue au profit des Services industriels du canton de Genève (SIG),

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 229'000 .- (TTC) destiné au financement de l'aménagement du chemin de la Radio, parcelle n°3555 du DP communal,

9. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2014, ainsi que leurs remplaçant-e-s,

10. Election à la Présidence et à la Vice-présidence du comité de pilotage du développement durable pour l'année 2013-2014,

11. Résolutions, motions, interpellations, questions, propositions individuelles, etc.,

12. Proposition de la Mairie,

13. Divers,

14. Naturalisations ordinaires, huis clos,

M. LE PRESIDENT ouvre cette 16ème séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, de M. MATTI, de Mme DJILANI, de la presse et du nombreux public.

Il excuse Mme Isabel GARCIA-GILL, Mme Sonia GATTI ainsi que M. FOGARASI-SZABO.

Il informe que le bureau du Conseil municipal a reçu deux résolutions. Il demande, à l'art 30, alinéa 2 du règlement du Conseil municipal, si leur auteur, M. VIRET désire traiter ces résolutions lors de la présente séance ou lors de la prochaine, soit celle du mois de novembre. Après la réponse du concerné, il informe que ces résolutions seront donc traitées au point no 11 de l'ordre du jour de cette séance.

M. LE PRESIDENT demande qui accepte que ces deux résolutions soient insérées au point no 11 de l'ordre du jour, et soumet ensuite au vote cette proposition conformément à l'alinéa 3.

15 oui, c'est l'unanimité.

Il remercie les membres du Conseil municipal pour ce vote et demande ensuite si d'autres corrections à l'ordre du jour sont à apporter. Ce n'est pas le cas.

Mme SCHOPFER SANDOZ fait remarquer que le wifi ne fonctionne pas et que la lecture des documents sur CMNet n'est donc pas possible. Ceci n'étant pas prévu M. MATTI propose de projeter au rétroprojecteur les documents nécessaires au bon déroulement de la séance.

Il n'y a aucune autre demande de modification de l'ordre du jour, M. LE PRESIDENT passe donc au point suivant.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 4 juin 2013,

M. LE PRESIDENT parcourt page après page le procès-verbal. Il demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'est souhaitée. Il passe donc au vote.

12 oui, 3 abstentions, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau,

M. LE PRESIDENT annonce la naissance de Solème Georgia, le 1er octobre. Toutes les félicitations sont adressées à la maman Sonia GATTI et au papa Omero GUERREIRO. Il informe qu'une carte à cet effet passe dans les mains des membres de l'assemblée.

Droit d'opposition des conseillers municipaux relatifs aux délibérations de l'association des communes Genevoises, soit :

- Création de places de crèche, bibliobus, culture, Grand théâtre, célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, financement d'investissements informatiques généraux, GIAP. Le délai d'opposition est fixé au 14 octobre 2013.

- Prélèvements sur le fonds intercommunal de F 200'000.- pour la réalisation de locaux pour artistes. Le délai d'opposition est fixé au 4 novembre.

Il annonce également que les jetons de présences du premier semestre 2013 ont été versés. Il invite les Conseillers municipaux ayant un quelconque problème à ce sujet à s'adresser à M. MATTI.

Il rappelle que la fête de l'Escalade se fera en compagnie de la Cie 1602 et que des volontaires sont toujours recherchés. Ceux-ci peuvent s'adresser directement à Mme CARRILLO-GRAF. C'est le cas de M. TASCHINI qui propose volontiers son aide.

Il revient sur la sortie des Conseillers municipaux qui s'est déroulée le 21 septembre dernier dans la Ville de Fribourg. Il remercie les conseillers pour leur présence et ajoute que la fête était conviviale et agréable.

Il informe qu'une invitation à un apéritif a été reçue de la Paroisse des 5 communes. Celui-ci aura lieu le 7 novembre prochain. Plus d'informations à ce sujet se trouvent sur CMNet.

Il est 20h39 il souhaite la bienvenue à M. ANKLIN qui arrive.

Certaines publications sont disponibles sur les tables et notamment : Zoom, Pic Vert, dimensions et perspectives, la lettre du Léman. Il demande de les faire passer entre les mains des membres

de l'assemblée.

Il ajoute que le Conseil municipal a reçu le 20 juin dernier un courrier de l'Atelier d'architecture Sàrl André Gallay + Jacques Berger. Il donne lecture du texte suivant :

« Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier, car nous avons été approchés par House System pour le compte d'un de ses clients qui est à la recherche d'un terrain pouvant accueillir la réalisation d'un Etablissement Médico-Social (EMS) d'environ 80 lits.

Notre bureau ayant déjà réalisé un établissement de ce type, à savoir l'EMS LES PINS au Grand-Saconnex ainsi que la rénovation de l'EMS LA PROVVIDENZA à Carouge pour le compte d'un client, nous serions à même de pouvoir satisfaire ce groupe financier.

De ce fait, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire savoir si vous avez un terrain disponible pour une telle réalisation sachant qu'il est très valorisant pour une commune d'avoir un EMS.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous transmettons, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée. »

Il passe donc au point 3 de l'ordre du jour.

3. **Communications de la Mairie,**

Il passe la parole à M. LE MAIRE, qui le remercie, et qui salue Mesdames et Messieurs les participants, la presse et le public. Il passe ensuite la parole à Mme DUPASQUIER.

Elle revient sur la « journée des associations » qui a eu lieu le samedi 31 août au matin suite à une demande de la part de la commission Manifestations, Culture & Sport de la commune de Bellevue. C'est la première année qu'une telle manifestation est organisée. Même s'il n'y a pas eu foule, la manifestation en elle-même s'est relativement bien passée. 21 associations, de Bellevue et de Bellevue/Genthod étaient présentes pour présenter leurs différentes activités. Certaines personnes ont donc pris des renseignements pendant que d'autres s'inscrivaient à des cours. Cette manifestation a également permis aux associations de se connaître entre elles.

Un sondage a été lancé auprès de ces dernières pour connaître leurs avis sur cette manifestation, quant à la période de l'année, aux améliorations éventuelles, etc.

Après un mois d'occupation du bâtiment parascolaire par les associations, tout a l'air de bien fonctionner (judo, kick boxing, qui partagent les locaux). La bibliothèque est ouverte trois fois par semaine et les restaurants scolaires fonctionnent correctement même si un rendez-vous de chantier a encore eu lieu aujourd'hui pour la cuisine. Pour le GIAP, il n'y a aucun problème particulier.

Concernant les jeux devant le bâtiment, elle informe que des panneaux indiquant l'âge conseillé vont être placés à chaque module.

Pour ce qui est de la fête de l'Escalade, il risque d'y avoir un problème car il y aura nettement plus de monde que les années précédentes. C'est pourquoi, il serait de bon ton que les

Conseillers municipaux soient présents. Des costumes dans le thème peuvent être mis à disposition.

Mme CARRILLO-GRAF, en tant que membre du comité du Club des Bellevistes informe que les costumes ne sont pas une obligation, et que les intéressés peuvent la contacter directement.

M. LE MAIRE donne la parole à M. BEAUVERD.

Ce dernier informe que trois décisions du Département de l'Intérieur de la Mobilité et de l'Environnement (DIME) ont été prises le 26 août 2013. Le Département approuve les délibérations suivantes votées lors de la dernière séance du Conseil municipal :

- Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur du Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),

- Crédit budgétaire supplémentaire 2014 de CHF 16'850.- destiné à l'acquisition d'une partie de 257m^2, de la parcelle N° 3854, propriété des CFF, afin d'y implanter une station de vélos en libre-service,

- Crédit de CHF 1'850'000.- destiné à la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la SISL (Société Internationale de Sauvetage du Lac).

Le délai référendaire de la délibération suivante est échu, elle entre donc en vigueur (confirmation par le Service de la surveillance des communes au 25.06.2013) :

- Crédit budgétaire supplémentaire de F 7'000.-pour l'étude d'une solution alternative sur la toiture photovoltaïque.

Il ne souhaite pour le moment pas donner d'information supplémentaire au sujet de la toiture photovoltaïque car ce sujet sera traité au point no 5 « Rapport des commissions et des groupements ». Il reste cependant à disposition pour tout complément d'information une fois ce point passé.

Selon demande de la commune de Genthod, une convention relative à l'usage des installations de la société de sauvetage a été signée le 17 septembre 2013. Le but étant que ce bâtiment – en cours de rénovation - ne puisse pas être utilisé à d'autres fins que celles initialement prévues.

Un acte de droit de superficie relatif au Groupement Intercommunal de la Vigne Blanche a également été signé le 17 septembre 2013. Même si la commune est propriétaire du terrain, le groupement se doit légalement de bénéficier d'un droit de superficie pour la jouissance des bâtiments et des terrains.

Après la mise en zone bleue des places de parking le long de la route de Lausanne, M. BEAUVERD relève que les retours sont plutôt positifs. Il s'agira, avec l'usage, d'examiner s'il y a des possibilités d'amélioration.

Suite à la question de Mme CLIVAZ BEETSCHEN lors de la dernière séance du Conseil municipal, qui était de savoir pourquoi la piste cyclable à la route des Romelles s'arrêtait net avant de reprendre plus bas, la réponse suivante lui est donnée : il y a un panneau d'indication de piste exclusivement cyclable le long de ladite route depuis le rond-point jusqu'à la petite route qui monte vers les voies d'où des piétons peuvent venir ce qui engendre une autre signalétique,

celle qui indique une piste pour les cycles et les piétons.

M. TASCHINI souhaiterait revenir sur le sujet des places de parking et informe que des places appartenant à la Fondation sont toujours disponibles au parking souterrain. Pour les intéressés, il faut s'adresser à la régie gérants les immeubles de ladite Fondation.

M. LE MAIRE remercie M. BEAUVERD et donne des informations suivantes :

Plusieurs délibérations ont été validées par le DIME :

- 28 juin 2013 - Droit de superficie du GIBC, pour rappel : 1455m^2 de la parcelle No 3865 représentant la surface de l'emprise du bâtiment de la crèche dont le loyer annuel s'élève à F 58'200.-, versé par le groupement pour une durée de 30 ans.

- 08 juillet 2013 – Vente de la parcelle des Tuilots à la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements pour un montant maximum de F 1'799'682.60, le protocole d'accord est en cours.

- 26 août13 - Crédit budgétaire supplémentaire 2013 de F 21'000.- destiné à l'implantation d'un passage piéton au carrefour de la route de Valavran et du chemin des Chânats. Le passage piéton a été exécuté.

- 26 août 2013 – Crédit budgétaire supplémentaire 2013 de F 23'500.- destiné à l'implantation de panneaux de signalisation sur la route de Lausanne. Ils ont été posés.

- 26 août 13 – Crédit budgétaire supplémentaire 2013 de F 60'000.- destiné aux aménagements complémentaires de mesures temporaires de régulation du trafic sur le chemin de la Chênaie. Les travaux n'ont pas encore commencés car quelques problèmes avec le département ont été rencontrés.

- –04 septembre 2013 – Crédit 2013 de F 765'000.- destiné à la remise en état de la voie de circulation et au réaménagement du chemin de la Menuiserie. L'autorisation a été reçue pour l'exécution des travaux, la servitude avec la Printanière doit encore être signée. Ceci devrait être fait d'ici la fin de l'année.

Le Conseil d'Etat confirme le 28 août 2013 la modification des statuts du Groupement de l'ORPC Valavran que les six communes avaient acceptée. L'adhésion de la commune de Céligny dans le Groupement a été en outre acceptée avec un apport de F 20'000.--.

Délai référendaire passé (entrée en vigueur) confirmé par surveillance des communes :

- 18 juin 2013 – Le crédit de F 200'000.--.

- 29 août 2013 - Approbation du nouveau statut du personnel communal et de la nouvelle échelle des traitements. Le tout a été validé et sera mis en place de 1er janvier 2014.

- 28 août 2013 – Règlement de Fonds de fin de mandat.

- Le crédit de F 520'000.- concernant l'achat de tout le mobilier de la crèche par la commune de Bellevue, voté le 4 juin 2013, devient caduc car la commune de Pregny-Chambésy a voté sa participation.

- L'approbation des statuts de la CAP et un montant de F 284'792.- à payer d'ici la fin de l'année. Il rappelle que ce montant avait été provisionné l'année dernière.

M. LE MAIRE revient sur la séance « GE veille » avec la Police le 6 juin 2013 qui s'est bien passée. Le même nombre de personnes étaient présentes comparé aux communes voisines.
M. LE PRESIDENT demande la fréquentation approximative. Réponse : environ 60 personnes.

M. LE MAIRE revient sur l'inauguration de la crèche intercommunale du weekend passé soit du 5 octobre dernier et tient à signaler que pour l'instant le bâtiment fonctionne très bien. Il informe qu'il passera formellement les commandes du fonctionnement dudit bâtiment à Mme DUPASQUIER.

Mme SCHOPFER SANDOZ tient à féliciter M. LE MAIRE et les personnes qui ont œuvré pour la création de ce projet, ainsi que pour leur investissement afin que l'ouverture de la crèche se fasse à la date prévue, malgré les divers retards. M. LE MAIRE est touché et tient à remercier le personnel de la mairie sans qui le travail n'aurait pu être accompli. M. VIRET tient à remercier Mme DUPASQUIER pour le travail fourni pour l'ouverture du bâtiment du Parascolaire.

M. LE MAIRE informe que des travaux sont actuellement en cours au Chemin des Mollies. Suite à l'oubli de la part des SIG de demander le changement de canalisations, les travaux sont légèrement reportés. Les riverains ont été informés lors d'une soirée publique.

Une pétition a été reçue dans laquelle une vingtaine de personnes indiquaient vouloir être reçues par M. LE MAIRE, concernant la partie du chemin des Mollies longeant la voie de chemin de fer.

M. LE PRESIDENT demande si la pétition a été adressée à l'attention de l'Exécutif, M. LE MAIRE répond que oui, et précise qu'elle a été adressée à son nom.

Concernant « l'affaire Adeline » même si une procédure est toujours en cours, il donnera des informations en fin de séance à Huis Clos car ce sujet est extrêmement confidentiel.

4. Présentation par le Groupe du Développement Durable de l'évaluation Boussole 21 pour le bâtiment parascolaire,

M. ANKLIN se réjouit que cet exercice ait eu lieu. La démarche qui a été adoptée a pour but de diviser le Groupe DD en 3 sous groupes, soit : Economie, Environnement et Social. Chaque responsable de sous groupe donnera rapidement les résultats. Le rapport complet sera disponible sous peu sur le site internet communal.

La bonne surprise étant que les résultats moyens concernant la commune se situent entre B et D, sur une échelle allant de A à G, ce qui est plutôt réjouissant.

M. BEAUVERD représente l'Exécutif, M. ANKLIN est responsable de l'Economie, M. VIRET de l'écologie et Mme CARRILLO-GRAF du Social.

Chaque responsable des sous groupes explique les résultats obtenus pour chaque thème.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. VIRET. La Mairie fera un résumé du projet qui sera présenté par Mme D'ALFONSO. L'ensemble des commissaires a eu plaisir à participer à cette

évaluation. Ils ont mis en évidence l'aspect simple, pratique, participatif et complet de cette méthode. C'est donc un outil à recommander pour l'analyse d'autres projets communaux futurs. Il rappelle la résolution à voter ce soir qui soutiendra la présentation chaque année d'un projet qui sera évalué par Boussole 21.

M. ANKLIN tient à remercier Mme D'ALFONSO pour son travail.

M. TASCHINI revient sur un problème rencontré avec ce même type de méthode, c'est-à-dire d'avoir des critères homogènes d'un projet à l'autre. Il demande si dans cette méthodologie, des exemples étaient donnés pour pouvoir facilement déterminer le niveau pour chaque critère.
M. ANKLIN rappelle la naissance de ce projet à Berne. Il souligne le fait que dans chaque critère il y a des sous-critères qui ne sont pas tous forcément pertinents.

M. VIRET ajoute que par rapport au projet, tous les critères n'ont en effet pas été évalués car pas pertinents.

Mme DUPASQUIER informe que le bâtiment du parascolaire bénéficie pour le moment du label « Minergie Eco » provisoire. Le dossier a été envoyé après la fin du chantier pour étude car certains critères pouvaient uniquement être évalués après la fin de la construction du bâtiment. Elle espère que le label définitif pourra être obtenu.

M. LE PRESIDENT demande si une autre prise de parole est demandée. Ce n'est pas le cas. Il transmet donc la présidence à M. VIRET pour le point 5 de l'ordre du jour.

5. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,

Ce dernier remercie M. LE PRESIDENT. Au vue de la liste exhaustive. Il passera la parole dans l'ordre et propose que lorsqu'il y a plusieurs commissions en rapport avec la personne qu'elles parlent en même temps.

2.1. Bâtiments travaux publics / **11 juin, 17 septembre** (M. GOBERT)

2.2. Urbanisme / **11 juin** (M. ANKLIN)

2.3. Ad'hoc Règlement du CM / **12 juin, 17 septembre** (Mme CARRILLO-GRAF)

2.4. Manifestation / **18 juin, 3 septembre, 24 septembre** (Mme GATTI)

2.5. comité de pilotage DD / **19 juin, 1er octobre** (M. VIRET)

2.6. Groupe DD / **10 septembre** (M. ANKLIN)

2.7. Social / **25 juin, 30 septembre** (M. RÜEGSEGGER)

2.8. GIBC avec social et présidents des finances / **16 septembre** (M. RÜEGSEGGER)

M. GOBERT informe qu'il n'était pas présent lors de la séance bâtiments, travaux publics et environnement du 11 juin dernier, mais il était présent à celle du 17 septembre.

Une présentation du bilan énergétique a eu lieu concernant les bâtiments communaux. Cette

dernière se trouve sur CMNet. Le bilan est plutôt positif pour la plupart des bâtiments, sauf celui du local des pompiers ainsi que celui du local de la voirie. Aucune décision à ce sujet n'a été prise car les commissaires attendaient une proposition de l'Exécutif étant donné les travaux qui doivent être faits.

Une présentation de la toiture photovoltaïque a été faite. La formule qui a été retenue était celle qui visait à ce que la société SES remplace les anciennes tuiles par des nouvelles (TUV). C'est maintenant à Me BELLANGER de prendre les mesures nécessaires au niveau administratif et légal, pour que ces dernières soient remplacées sans aucun frais.

Le préavis du wifi public au centre du village n'a pas fait l'unanimité en commission. En effet, uniquement deux zones ont été retenues soit Port Saladin et Port Gitana. Ce sujet doit maintenant passer en commission des Finances.

Quant à la gestion des déchets, ce sujet a été renvoyé et discuté dans un autre point.

M. ANKLIN revient sur la séance de commission d'urbanisme qui a eu lieu le 11 juin dernier en même temps que la commission Bâtiments, Travaux publics et environnement car les sujets étaient liés.

Une présentation de M. NOISET, architecte de la famille TORRIANI, a eu lieu concernant le projet de construction au bord du lac, au 318 Route de Lausanne. La commune doit se déterminer pour la servitude à la Ruelle de l'Épuisoir (à l'endroit où se trouve actuellement la barque du sauvetage). Il y a eu passablement de discussions pour le préavis à donner au sujet de ladite Ruelle. Il s'agirait, en fait, de créer un passage qui permettrait d'accéder à un garage souterrain. La commission a préavisé favorablement par 3 oui 3 abstentions sous les conditions suivantes :

- Le déplacement de la fontaine doit être étudié. M. BEAUVERD annonce qu'une réponse négative à ce sujet vient d'être reçue du département.

- Le financement de la totalité de l'aménagement par les propriétaires, y compris le ponton.

Il faudrait également que les pompiers et le sauvetage puissent y accéder rapidement. M. MALACRIDA, qui était présent lors de la commission Bâtiments, Travaux publics et environnement, informe que l'aspect technique a été étudié lors de la commission. (dallage, aménagement du garage, …).

Une présentation de M. TODESCHINI concernant l'esplanade Port Gitana a été faite. Un préavis favorable a été donné sous réserve de modification de l'emplacement de la place de jeux, celle-ci étant trop proche de la route.

Mme CARRILLO-GRAF informe concernant la commission Ad'Hoc que la révision du règlement est quasiment terminée. Ils restent en attente des compléments d'information de la part de la Surveillance des communes sur des questions posées sur certains articles. Ils restent également dans l'attente d'une prochaine réunion.

Pour ce qui concerne la commission Manifestations, Culture et Sport, Mme GATTI, Présidente, étant absente, elle est remplacée par M. BASCHY, Vice-Président.

Il revient sur les trois dernières séances de commissions. Ces séances ont servi à continuer et terminer la révision de la liste des associations Bellevistes et Intercommunales.
Il y a 24 sociétés et associations dont 5 Bellevistes et 15 Intercomunales (sport, culture et loisir). Sur les 24 sociétés, 21 ont été auditionnées et les 3 restantes ne l'ont pas été car soit la commission ne voyait plus aucun intérêt de subventionner cette association, soit elle a un statut spécial. Les résultats ont été calculés selon la grille d'attribution. Sur les 21 auditions, il a été préavisé une augmentation pour 7 sociétés, et une réduction pour 1 société. Pour 10 d'entre elles les chiffres restent les mêmes, et 3 ont été rayées.
Ce qui fait un total de F 37'800.-- de subvention. Ces chiffres pourront être retrouvés en détails plus tard lors de la présentation du budget.

Concernant le comité de pilotage du Développement durable, M. VIRET rappelle qu'il a pour but de donner les orientations générales au Groupe du Développement durable, et d'organiser un échéancier.

Lors de sa séance du 19 juin dernier, le Comité de pilotage a décidé d'institutionnaliser Facteur 21, et de présenter une résolution qui sera présentée plus tard dans cette séance.

Des projets futurs ont été abordés comme « Green Map », un calendrier des déchets et des mini déchetteries. Une procédure méthodologique ainsi qu'un planning de l'outil Facteur 21 a été mis en place. Ceci sera l'activité principale du Développement durable pendant l'année 2014.

Lors de la séance du 1er octobre, il a été décidé que Mme D'ALFONSO rédigerait un article pour le tout-ménage concernant l'évaluation de Facteur 21 qui sera publié sur internet. L'échéancier de Facteur 21 a été défini pour la fin de l'année 2013 et l'année 2014. Il explique ensuite le déroulement et fonctionnement de ce projet.

M. ANKLIN revient sur le Label Cité de l'énergie et ajoute qu'un bref compte rendu a été donné. Il informe que le niveau des exigences augmente et qu'il faut faire preuve de mesures plus innovantes pour obtenir le maintien du label.

M. LE PRESIDENT demande si quelqu'un souhaite encore rapporter. Il passe la parole à Mme SCHOPFER SANDOZ.

Elle informe concernant le GIVB que le budget 2014 a été adopté à l'unanimité et que l'ouverture de la patinoire aura lieu le 23 novembre prochain avec une petite manifestation le matin. Des flyers y relatifs seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants.

MME HURNY, informe au sujet des flyers qu'elle a été étonnée d'en recevoir un du Restaurant, étant donné les informations transmises lors de la dernière séance du Conseil municipal sur le renouvellement du bail du gestionnaire actuel.
M. MALACRIDA informe que les problématiques liées à la gérance de la Vigne Blanche n'ont pas été résolues. Pour le règlement de cette affaire, le groupement a décidé de s'en occuper lui-même et communiquera en temps voulu.

M. LE PRESIDENT le remercie et demande si quelqu'un souhaite encore rapporter. Ce n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. RÜEGSEGGER pour le point suivant.

La commission Social, Scolaire et petite enfance s'est réunie 3 fois depuis la dernière séance du Conseil municipal. Lors de la dernière séance du 25 juin dernier, elle a eu le plaisir de recevoir M. CHUDZINSKI, Directeur de l'établissement scolaire Bellevue-Genthod qui a fait un bilan de l'année écoulée et qui a présenté les mutations prévues pour la rentrée scolaire 2013-2014. L'ensemble est positif et l'ambiance très bonne. La moyenne de classe est de 19.5 élèves par classe soit 1.5 de plus que la moyenne cantonale.
Il y a des besoins en classe et espaces de travail et l'unique salle de gym ne suffit plus. Le bâtiment du parascolaire permettra de répondre en grande parties à ces nouveaux besoins.

Concernant le processus de naturalisation un « mode d'emploi » a été réalisé pour clarifier les prérogatives communales. Ce document sera abordé plus tard à l'ordre du jour.

Le 16 septembre dernier a eu lieu une séance à laquelle les membres de la commission étaient invités à débattre avec les membres des commissions sociales des communes partenaires du Groupement Intercommunal du Bâtiment de la Crèche sur le nouveau projet de statuts. Il s'agit d'accorder la capacité de gestion et compétences de la crèche à un partenaire privé pour qu'elle puisse fonctionner à son plein régime. Cette séance a permis de soulever un certains nombres de points. Le 30 septembre se sont réunis les mêmes commissaires et ceux-ci ont dressé encore une fois un certains nombres de remarques quant au projet de statuts qui nécessite cependant d'être revues par les autres communes partenaires. Il donne quelques détails.

M. LE PRESIDENT remet sa fonction de poste de Président à M. RÜEGSEGGER.

6. Présentation du Budget 2014,

M. LE PRESIDENT passe la parole à M. LE MAIRE qui le remercie.

Concernant le projet de budget, il demande de renvoyer ce sujet en commission des Finances.

La grosse augmentation étant le dépassement de F 350'000.- concernant les bâtiments du Parascolaire et de la Crèche. Sinon tout est maîtrisé.

Il rappelle que tous les investissements ont été payés et donne quelques détails à ce sujet. Il donne la parole à Mme ALBANESE, Directrice des finances et de l'administration.

M. TASCHINI propose que les détails soient donnés en commission des Finances étant donné l'ordre du jour chargé de cette séance.

M. LE PRESIDENT demande si les points essentiels ont été communiqués par M. LE MAIRE.

Mme ALBANESE informe qu'un tableau plus condensé sera présenté en commission.

M. ANKLIN souhaiterait connaitre le délai imparti pour des questions par écrit. Le délai donné est le lundi 14 octobre 2013 à midi.

M. LE PRESIDENT demande qui approuve le renvoi en commission.

15 oui, c'est l'unanimité.

Il remercie Mme ALBANESE d'avoir fait le déplacement malgré tout.

7. **<u>Délibération relative à la création de servitudes de superficie, de servitudes de canalisations souterraines, sises route de Lausanne sur la parcelle no 1769 (Port Saladin) de la commune de Bellevue au profit des Services industriels du canton de Genève (SIG),</u>**

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. LE MAIRE qui le remercie.

Il précise qu'il s'agit là uniquement d'une remise en conformité.

En 2007 une servitude avait été au profit de l'Etat, qui n'a jamais touché d'argent. Les SIG ont un droit de superficie de F 855.-- par année. Impact de F 4500.- a demandé rétroactivement. Il demande d'approuver la délibération, et reste à disposition si besoin.

Personne ne demande la parole.

M. LE PRESIDENT lit la délibération et procède au vote :

15 oui, c'est l'unanimité.

La délibération qui vient d'être votée est la suivante :

Délibération relative à la création de servitudes de superficie, de servitudes de canalisations souterraines, sises route de Lausanne sur la parcelle no 1769 (Port Saladin) de la commune de Bellevue au profit des Services industriels du canton de Genève (SIG)

Séance du Conseil municipal du mardi 8 octobre 2013

Vu les transferts d'actifs du réseau primaire entre l'Etat de Genève et les Services industriels de Genève (SIG),

Vu les dispositions de la loi genevoise d'aliénation découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et les SIG du 25 janvier 2007 et l'arrêté du Conseil d'Etat daté du 17 décembre 2007,

Vu que les stations de pompage du réseau primaire construites sur des terrains faisant partie du domaine privé de tiers feront l'objet de servitudes de superficie en faveur des SIG,

Vu l'existence sur la parcelle no 1769 de la commune de Bellevue, propriété de la commune de Bellevue, d'un poste de transformation en exploitation,

Vu la possibilité de concrétiser les droits des SIG pour l'établissement et le maintien de la station de pompage et du poste de transformation sur la parcelle susmentionnée,

Vu l'opportunité d'inscrire toutes les servitudes afférentes à la parcelle no 1769 de la commune de Bellevue,

Vu l'exposé des motifs,

Vu le projet d'acte no 2 du 17 octobre 2012 établi par Me Nathalie Beaud Zurcher, notaire,

Vu le plan de servitudes établi par les Services industriels de Genève le 5 octobre 2012,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 16 oui, c'est l'unanimité

1. D'autoriser de créer sur la parcelle no 1769 de la commune de Bellevue, propriété de la commune de Bellevue, sise route de Lausanne, au profit des Services industriels du canton de Genève (SIG) :

   a) une servitude de superficie qui confère aux SIG le droit d'établir, d'exploiter, de maintenir, d'entretenir et d'adapter aux exigences nouvelles une station de pompage du réseau primaire,

   b) une servitude de superficie qui confère aux SIG le droit de maintenir et d'adapter aux exigences nouvelles, une construction légère en élévation qui contient un poste de transformation servant à alimenter en énergie électrique les immeubles du quartier avoisinant,

   c) une servitude de superficie qui confère le droit d'établir, d'exploiter, de maintenir, d'entretenir et d'adapter aux exigences nouvelles, une armoire de ventilation avec filtres à air de la station de pompage,

   d) une servitude de superficie qui confère le droit d'établir, d'exploiter, de maintenir, d'entretenir et d'adapter aux exigences nouvelles, une fosse avec un couvercle contenant un compteur d'eau,

   e) une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines (eaux usées),

   f) une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien d'une canalisation souterraine (eau potable),

   g) une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines (électricité),

   h) une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien d'une canalisation souterraine de ventilation.

2. D'autoriser le Conseil administratif à signer tout acte y relatif.

8. <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 229'000.- (TTC) destiné au financement de l'aménagement du chemin de la Radio, parcelle n°3555 du DP communal,</u>

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. LE MAIRE et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Ce n'est pas le cas.

Il rappelle les travaux de Gaznat. Le Conseil municipal avait voté favorablement sur le fond en attente de voir à la fin de l'année si possibilité il y avait de financer les cheminements. Il explique que les travaux au Chemin des Bisons peuvent attendre mais qu'il faudrait profiter des travaux au carrefour Valavran/Colovrex au chemin de la Radio, pour remettre en conformité le chemin au printemps prochain. La possibilité financière pour effectuer ces travaux sera démontrée à la prochaine commission des Finances.

Mme HURNY comprend qu'il soit préférable de profiter de travaux existants pour en faire d'autres au même endroit, mais reste agacée par le fait que certains chemins en aient bien plus besoin. Ceux-ci étant également plus utilisés.

M. ANKLIN est d'avis de profiter de l'opportunité. Même si ce chemin n'est pas le plus prioritaire, les coûts seront plus élevés si ces travaux sont effectués plus tard.

M. LE MAIRE est d'accord avec ces réflexions mais a le devoir de proposé plusieurs possibilités. Il donne ensuite quelques détails faisables au niveau des routes, de travaux et de priorisations.

M. PETITE souligne qu'en regardant le plan d'investissement 2009-2015 il y a un montant de F 250'000.-- pour le chemin de la Radio et en 2014 : F 199'000.-- il demande si le montant voté ce soir entraine un vote suivant en 2014.

M. LE MAIRE informe que les travaux sont faits petit à petit. La partie du haut de la commune étant un peu délaissée la boucle de la commune est maintenant sécurisée. La deuxième partie étant à faire pour finaliser la première.

Mme ALBANESE répond que par rapport à l'investissement le libellé est fait sur la même ligne mais que par la suite deux délibérations seront nécessaires. Il sera également possible de repousser le la deuxième partie.

M. ANKLIN indique qu'il serait quand même judicieux de faire la deuxième partie si la première est déjà faite.

M. LE PRESIDENT donne lecture de la délibération suivante et passe au vote.

Délibération acceptée par 13 oui, 0 non, 2 abstentions.

La délibération qui vient d'être votée est la suivante :

Délibération communale relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 229'000 .- (TTC) destiné au financement de l'aménagement du chemin de la Radio, parcelle n°3555 du DP communal

Séance du Conseil municipal du mardi 8 octobre 2013

Vu la volonté de la commune de Bellevue de développer son réseau de cheminements à mobilité douce conformément aux principes de développement durable,

Vu le plan directeur communal approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2000,

Vu l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse du 14 avril 2010 (http://map.geo.admin.ch) et l'importance locale du chemin de la Radio situé sur la voie GE 328 (Versoix-Ferney),

Vu la demande d'autorisation APA 34563/1 déposée le 25 mars 2011 et délivrée le 19 mars 2013,

Vu les plans de VB architecte du 28 octobre 2012,

Vu la présentation par M. Martin Walther, du bureau d'urbanisme Urbaplan, du plan directeur communal des chemins piétons et du schéma deux-roues lors de la séance de la commission d'Urbanisme, Aménagement du territoire et Mobilité du 20 novembre 2012 et des planches modifiées le 6 mars 2013,

Vu le préavis favorable de la commission d'Urbanisme lors de sa séance du 6 mars 2013,

Vu le devis de l'entreprise Casabat SA du 21 mai 2013,

Vu le préavis de la commission des Finances lors de sa séance du 22 mai 2013 reportant l'ouverture d'un crédit à septembre 2013,

Vu l'article 30 alinéa 1 lettres e et f de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, 0 non, 2 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de F 229'000.- (TTC) destiné au financement de l'aménagement du chemin de la Radio,

2. D’autoriser le Conseil administratif d’une part à prélever un montant sur un compte courant de la commune de Bellevue et d’autre part à prélever une participation sur le compte « taxe d’équipement » de la commune de Bellevue,

3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l’actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,

4. D’amortir le montant de F 229’000.— (TTC) au moyen de 20 annuités de F 11’450.— qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 62.331,

9. <u>Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l’année 2014, ainsi que leurs remplaçant-e-s,</u>

Selon le tableau de début de Législature, la proposition suivante est faite :

Président M. Marc-André BASCHY (PLR)

Suppléante Mme Aurélie Luyet (PLR)

Vice-Président M. Pablo LAZARO (PDC)

Suppléant M. Gérald RÜEGSEGGER (BDA)

M. LE PRESIDENT demande si un groupe souhaite encore s’exprimer. Ce n’est pas le cas, il passe donc au vote.

15 oui, c’est l’unanimité.

Il demande aux intéressés présents de passer vers M. MATTI en fin de séance.

10. <u>Election à la Présidence et à la Vice-présidence du comité de pilotage du développement durable pour l’année 2013-2014,</u>

Pour la Présidence du comité de pilotage : M le PRESIDENT donne la parole aux groupes politiques par ordre d’importance au Président / par défaut au Vice-président :

Pour le PLR : M. BASCHY informe que le parti a décidé de proposer à la présidence Mme GARCIA-GILL et à la Vice-Présidence M. VIRET.

Pour BDA : M. ANKLIN informe que le groupe ne propose personne car il a lui-même assumé la fonction de Président. Il remet cependant en doute la proposition de Présidence de Mme GARCIA-GILL, il s’y oppose.

M. VIRET informe que la diversité des membres dans le comité de pilotage est relativement faible, c’est pourquoi, il s’engage en tant que Vice-Président à palier aux absences éventuelles de Mme GARCIA-GILL.

M. ANKLIN se propose donc comme Président. Ce que M. VIRET approuve, mais il rappelle que l’idée était de ne pas monopoliser les places. Il propose Mme CARRILLO-GRAF qui finalement ne souhaite pas assumer cette présidence.

M. ANKLIN demande à ce que la séance soit interrompue quelques minutes afin que les membres des groupes politiques se consultent. Demande accordée par le PRESIDENT. La séance est donc levée pendant 5 minutes.

22h13. M. LE PRESIDENT invite les membres du Conseil municipal à reprendre place. Après consultation, M. BASCHY appuie la candidature de M. ANKLIN comme Président, et M. VIRET comme Vice-Président.

Il ressort donc que M. ANKLIN est proposé comme Président du Comité de Pilotage DD et M. VIRET comme Vice-Président.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité et par les acclamations de l'assemblée.

M. VIRET ajoute que la législature devrait se diviser en deux, ceci pour une répartition égalitaire et simplifiée. Les rôles du Président ainsi que du Vice-Président s'inverseront en cours de législature. Mme CARRILLO-GRAF ajoute – par rapport à l'étude du règlement du Conseil municipal – que cette question a déjà été envisagée et sera donc résolue lors de la prochaine séance de commission Ad'Hoc de révision du règlement du Conseil municipal.

11. Résolutions, motions, interpellations, questions, propositions individuelles, etc.,

M. ANKLIN informe que la motion est retirée.
M. LE PRESIDENT donne la parole à M. VIRET.

Il informe qu'une résolution a été faite qui propose qu'un point « évaluation Boussole 21 » soit mis à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal au moins une fois par année. Il lit ensuite la résolution.

M. LE PRESIDENT remercie M. VIRET et demande aux membres de l'assemblée s'ils souhaitent prendre en considération cette demande. Pas de désapprobation.

Il demande ensuite s'il y a des questions, et puisque ce n'est pas le cas, il met au vote cette résolution telle que lue et affichée.

15 oui, C'est l'unanimité.

La résolution qui vient d'être adoptée est la suivante :

« Résolution du Comité de pilotage du développement durable : *Pour une mise à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal, une fois par année, d'un point «projet(s) à évaluer à l'aide de Boussole 21 par le groupe du DD ».*

- Vu la volonté du Conseil municipal d'œuvrer dans le sens du développement durable.
- Vu l'existence à Bellevue de structures permettant d'appréhender les projets sous l'angle du développement durable.
- Vu l'expérience très positive de l'évaluation Boussole 21 par le groupe du DD concernant le projet du parascolaire en juin 2013 suite à la décision du Conseil municipal du 17 avril 2012, visant à évaluer au moins un projet communal selon les critères du développement durable,
- Vu la volonté du Groupe du DD d'œuvrer plus en amont des grands projets communaux.

Le Comité de pilotage du DD invite le bureau du Conseil municipal …

1) à mettre à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal, une fois par année, un point « projet(s) à évaluer à l'aide de Boussole 21 par le groupe du DD».
2) à agender si possible ce point à l'ordre du jour d'un Conseil municipal du mois de mai de l'année civile.
3) à informer avant la séance l'ensemble des personnes concernées, Conseillers municipaux et personnel communal impliqué dans le DD sur les grands projets communaux futurs.
4) à évaluer chaque projet choisi en amont de sa réalisation et à le réévaluer après un temps déterminé.

Pour le Comité de pilotage du DD, Jean Daniel Viret, Président, le 1er octobre 2013 »

M. LE MAIRE demande si le point cité ci-dessus doit être placé dans l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal ou si une séance entière doit être planifiée.

Les membres du Comité de Pilotage du Développement Durable répondent unanimement qu'il s'agira d'inclure ce sujet dans une séance existante et non d'en organiser une supplémentaire. M. LE PRESIDENT suggère que cette décision intervienne lorsqu'il y a une séance de décision du budget et du plan d'investissement pluriannuel mais il appartient au Comité de Pilotage du Développement durable de saisir le bureau du Conseil municipal pour porter à l'ordre du jour ce sujet.

M. LE PRESIDENT cède la parole à M. VIRET afin d'expliquer sa résolution suivante.
Il remercie M. LE PRESIDENT et procède à son explication. Il s'agirait de règlementer le rôle des Conseillers dans d'autres structures que celles du Conseil municipal. Ce processus fait suite à des remarques de Me MANFRINI et d'autres plus anciennes de M. ANKLIN. En prenant l'exemple de la crèche, il s'agira, selon le budget d'environ un dixième des dépenses communales ce qui n'est pas négligeable. Il s'agit d'une déclaration d'intention du Conseil municipal afin de maîtriser le travail de ses membres au sein des groupements qui sont des structures relativement difficile à gérer, car distantes du Conseil municipal à proprement parlé. Il présente ses excuses auprès de la commission Ad'hoc qui a déjà étudié la possibilité de procéder à ces changements et lit la résolution.

M. LE PRESIDENT remercie M. VIRET et demande qui accepte la prise en considération.

M. LE PRESIDENT demande si le Conseil entre en considération, ce qui est le cas.

Mme HURNY demande à Mme CARRILLO-GRAF si le sujet est déjà d'actualité. Elle répond qu'il avait été discuté lors d'une séance précédente, mais qu'ils manquaient de matière au niveau juridique pour pouvoir aller de l'avant.

M. LE PRESIDENT informe que les éléments ont été reçus et qu'ils se trouvent sur CMNet. Ils sont également affichés à l'écran.

M. ANKLIN souligne l'intention louable et la partage. Il est cependant embarrassé par le fait que le groupe Ad'Hoc se préoccupe déjà de cet objet. Il contre-propose à M. VIRET de faire une proposition plutôt qu'une résolution et qu'elle prenne en compte les travaux.

Mme DUPASQUIER informe que lors de la séance de la commission Ad'Hoc du 17 septembre dernier le sujet avait été abordé et la commune de Pregny-Chambésy avait mis à disposition son propre règlement en vue de la future séance.

Il n'y a aucune autre demande de prise de parole.

M. ANKLIN propose donc que la résolution soit transformée en proposition à l'attention de la commission Ad'Hoc permettant ainsi de ne pas sous-entendre que la commission ne fait pas son travail.

M. VIRET est d'accord avec les dires de M. ANKLIN. Le sujet lui semble important étant donné que le Conseil municipal y sera confronté de plus en plus.

Un débat s'ouvre sur la forme à adopter à cette proposition/résolution. Il en ressort que M. LE PRESIDENT tranche en maintenant la forme de résolution de ce texte dont il ne procède pas à la lecture vu l'affichage au projecteur en séance.

M. LE PRESIDENT procède au vote de cette résolution :

9 oui, 0 non, 6 abstentions. La résolution est acceptée.

La Résolution qui vient d'être adoptée est la suivante :

« Résolution : *Pour des règlements définissant précisément l'activité de Conseiller Municipal délégué aux groupements intercommunaux :*

- Vu l'obligation pour des communes de la taille de Bellevue de passer par l'intercommunalité pour la réalisation de projets d'envergure (crèche, centre sportif de la Vigne Blanche, éventuellement D2 ou EMS…).
- Vu le poids important du coût de fonctionnement de structures comme une crèche intercommunale dans un budget communal. Entre 800'000 Fr et 900'000 Fr par année sur un budget total d'environ 10'000'000.- pour Bellevue.
- Vu l'affaiblissement du pouvoir de contrôle par les conseillers municipaux de structures indépendantes comme le sont les groupements intercommunaux.
- Vu pour la crèche intercommunale de Bellevue, l'organisation d'une commission consultative uniquement.

J'invite le Conseil Municipal de Bellevue…

1) À mandater la commission ad hoc chargée du toilettage du règlement du Conseil Municipal d'établir de nouveaux articles définissant l'activité de conseillers municipaux délégués aux groupements intercommunaux.
2) À intégrer ces nouveaux articles au règlement du Conseil Municipal.
3) À organiser ainsi plus efficacement le contrôle par le Conseil Municipal de structures indépendantes comme le sont les groupements intercommunaux.

Jean Daniel Viret, le 28 septembre 2013 »

Mme HURNY informe qu'elle a vu dans le journal que la plante « la Renouée du Japon » était très dangereuse. Elle souhaite savoir s'il y en a sur la commune. De plus, elle a remarqué plusieurs « arbre à papillons » sur la commune alors que cette plante est classée 10/10 au niveau danger, et que l'Etat cherche à l'éradiquer. Il s'agit d'une Proposition Individuelle pour le prochain journal communal.

M. LE MAIRE indique qu'il en informera M. TODESCHINI, Chef du service technique.

M. GOBERT souhaiterait connaître la suite des problèmes de canalisations au Chemin Aux-Folies et aux courriers envoyés aux propriétaires des maisons dudit chemin.

M. LE MAIRE informe que ce chemin est privé et qu'il n'appartient pas à la commune. En 2010 une séance avait été organisée entre l'Etat et les riverains afin de trouver un terrain d'entente. La commune veut bien prendre le rôle de médiateur mais non de moteur. Le problème est maintenant entre ces derniers et la commune serait encline à racheter ce chemin, mais pas avant la réparation de la canalisation. Le problème est donc pour l'instant entre l'Etat et les Privés. Il informe cependant qu'il relancera le dossier avec les parties. Il signale encore que le projet est bloqué car M. PRIETO a fait opposition car la parcelle dont il est propriétaire sera touchée par la modification.

M. GOBERT demande si ce secteur est touché parce qu'il s'agit du même bassin versant. M. LE MAIRE confirme. Les problèmes sont nombreux et c'est un problème d'accord entre propriétaires avant tout. Il complète encore en disant qu'il y a un reliquat de parcelle qui aurait pu entrer en compte avec la commune. Mais les propriétaires ne sont pas d'accord. Au maximum chaque propriétaire a un montant de F 25'000.-- à payer, complété par l'Etat et la Commune.

M. BASCHY constate que l'exploitant de l'épicerie au centre du village a changé et demande ce qu'il en est. M. LE MAIRE informe qu'il n'est pas au courant. M. LE PRESIDENT coupe court à la vue du nombre d'interventions à venir. M. TASCHINI, Président de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements informe qu'il n'est pas au courant non plus et qu'il va se renseigner.

M. TASCHINI tient à signaler que la parcelle CFF à la gare des Tuileries est toujours squattée et que les voitures se parquent même en dehors de ce qui pourrait être des places de parking. Il demande quand il sera possible de faire quelque chose.

M. BEAUVERD répond que « les feux passent au vert » et qu'ils pourront aller de l'avant prochainement. *Il est 22h39, M. ANKLIN quitte la salle.* M. MATTI, Secrétaire du Conseil municipal, complète en indiquant que la Commune est dans l'attente de la signature du représentant des CFF depuis plus de deux semaines.

M. PETITE demande ce pour quoi le local des sociétés sera utilisé puisque celui-ci n'appartient plus aux sociétés communales, et quels locaux seront accessibles par ces dernières. M. LE MAIRE répond que suite à la construction du bâtiment du parascolaire, les locaux communaux seront réorganisés. En l'occurrence, le local des sociétés ainsi que la salle des commissions sera une annexe de la mairie et le haut réservé pour la Fondation de la commune de Bellevue. La planification de la réorganisation des locaux est en cours, mais chaque société aura une salle.

Mme HURNY trouve étonnante la décision qui avait été prise étant donné que les locaux dans l'école ne sont pas accessibles par les sociétés en heures scolaires alors que la salle des commissions serait disponible.

M. LE MAIRE rappelle qu'il y a toujours la salle «La Cale » et que la salle des Socétés n'était principalement utilisée que par les restaurants scolaires ou par les associations en soirée.

Il est 22h43, M. ANKLIN revient dans la salle.

M. PETITE souhaiterait savoir qui utilise le parking de la Crèche, et quelles sont les conditions pour y avoir une place. M. LE MAIRE répond, que suite à une décision du GIBC, les places sont louées à F 80.- la place par mois aux employées de ladite crèche. Pour l'instant quelques ouvriers utilisent encore quelques places mais ce ne sera vite plus le cas.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN fait remarquer que le parking est très éclairé et d'une manière très forte alors qu'un effort avait été fait pour diminuer la puissance lumineuse sur le reste de la commune. Elle souhaiterait savoir si cela est uniquement pendant les pendant les travaux. Elle rappelle l'effort qui avait été fait pour le reste de l'éclairage sur la commune.

M. LE MAIRE indique que l'endroit est très utilisé et n'est pas choqué par la différence.

Mme HURNY informe que les habitants de plaignent toujours des voitures tampons parquées sur les zones blanches sur la route de Lausanne, bien que des zones bleues aient été créées sur l'autre partie de la route. Ce qui ne serait pas le cas avec une limitation à 15h.

M. BEAUVERD informe qu'une demande a été faite pour que ladite zone – soit jusqu'à l'ambassade Algérienne – soit une zone 4h, mais restera zone blanche et non bleue.

Mme HURNY demande ensuite ce qui s'est passé avec le chêne se trouvant à côté du cimetière de la Vigne Blanche.

M. LE MAIRE répond qu'un chêne d'une valeur de plusieurs milliers de francs a été coupé par un inconnu durant la nuit. Un tous-ménages à ce sujet sera envoyé aux habitants, et une plainte a été déposée contre X. Il ajoute que plusieurs autres arbres ont été coupés de la même façon dans les bois, et qu'il reste très étonné que personne n'ait tenté de réagir en entendant les bruits durant la nuit.

Mme HURNY fait remarquer qu'il est dommage pour l'orchestre de l'Harmonie de Genthod qu'il n'ait pas été écouté comme il aurait du l'être. En effet, ce dernier jouait pendant la visite du parascolaire et de la crèche.

Mme DUPASQUIER informe que lors de l'inauguration du parascolaire c'était leur demande d'être assis. M. LE MAIRE ajoute qu'ils se sont excusés auprès d'eux de ne pas les avoir remerciés.

M. VIRET fait remarquer que les containers au chemin En Lochette sont mal placés. En effet, si quelqu'un s'arrête devant pour y vider ses sacs, le passage est bloqué. Il propose donc que ces containers soient déplacés.

M. LE MAIRE se renseignera.

Personne ne désire prendre la parole.

12. Proposition de la Mairie,

M. LE MAIRE indique que pour le chemin le long de l'école, côté Genève, le nom du « Chemin du Manoir » a été refusé par le service de nomenclature car la « Place du Manoir » existe déjà sur la commune de Cologny. La proposition de la Mairie est donc « Chemin des Aiglons », il demande s'il y a une objection. Aucune objection n'est faite mais M. TASCHINI demande si le portail se trouvant au bout dudit chemin restera fermé. M LE MAIRE lui répond que ce portail sera enlevé et que le chemin ira jusqu'au lac.
M. ANKLIN indique qu'il a un avis favorable quant au nom dudit chemin car celui-ci est cohérent avec le bâtiment du Parascolaire qui a pour nom « Bâtiment des Aiglons ».

M. LE PRESIDENT demande qui accepte. L'unanimité.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN informe qu'il n'y a aucune lumière au chemin des Marettes dans la partie du chemin qui arrive du côté de la voie ferrée. M. LE MAIRE lui répond qu'il est prévu d'installer des lampadaires cet automne.

13. Divers,

M. PETITE revient sur le discours de M. LE MAIRE lors de l'inauguration de la crèche. Il a été dit qu'il félicitait l'ensemble des commissions d'avoir voté *à l'unanimité.* Il tient à souligner que ce n'était pas le cas et qu'il n'avait lui-même pas voté favorablement à la construction de ce parking.

M. MATTI rappelle qu'il a des tickets de « sortie gratuite » du parking Gitana. Il prie Mme SCHOPFER SANDOZ, M. PETITE, Mme HURNY, ainsi que M. TASCHINI de passer vers lui signer d'anciens procès-verbaux qui n'avaient pas été signés, pour que ceux-ci puissent être reliés.

M. LE PRESIDENT remercie la presse et le public et les invitent à sortir afin de permettre au Conseil de délibérer à huis clos.

14. Naturalisations ordinaires, huis clos,

1 dossier

M. LE PRESIDENT lève la séance à 23h21.

ndi/ version 31.10.2013

Gérald RÜEGSEGGER
Président

Aurélien MATTI
Secrétaire

Jean-Daniel VIRET
Vice-Président